

POURQUOI ADHERER ?

Adhérer à l'association des Directeurs Financiers d'établissements publics d'enseignement supérieur (ADF) permet de bénéficier du réseau, des échanges, des outils et documents mis à disposition par l'association et de participer à la co-animation avec les autres membres, d'une association à la mesure de nos ambitions et des enjeux de la fonction.



Créer un lieu d'échanges et d'expertise

entre les responsables financiers des établissements sur des thématiques qui vous intéressent directement via le forum



Renforcer la communication

et les échanges avec l'Administration Centrale et les EPST ; favoriser la coopération avec les établissements d'ESR étrangers



Se former

En participant à la définition et à la mise en œuvre d'un programme de formation initiale et continue



Permettre une meilleure reconnaissance

des fonctions de DGSA Finances et de DF tout en accompagnant les membres du réseau dans leur carrière

QUI PEUT ADHERER ?

- ✓ Les établissements au sein desquels des agents publics sont nommés dans un emploi fonctionnel ou chargés des fonctions de directeur général des services adjoint en charge des finances ou de directeur financier (**adhésion institutionnelle**) ;
- ✓ En qualité de **membres honoraires**, les directeurs généraux des services adjoints en charge des finances ou les directeurs financiers **ayant cessé leurs fonctions** qui en font la demande ;
- ✓ A titre exceptionnel, une possibilité d'**adhésion individuelle** est offerte aux agents publics nommés sur un emploi fonctionnel de directeur général des services adjoint en charge des finances ou occupant des responsabilités de directeurs financiers au sein d'établissement d'enseignement supérieur.

COMMENT ADHERER ?

En complétant le bulletin d'adhésion joint (tarifs selon type d'adhésion et taille d'établissement).



Les actions prévues pour 2019 et 2020...

- ✓ Une **journée d'études annuelle** (3 octobre) autour de thèmes choisis ensemble comme : la programmation pluri annuelle, l'analyse économique, les dialogues de gestion, les tableaux de bord, ...
- ✓ **Un colloque annuel**, jalonné de temps forts (interventions d'experts reconnus, tables rondes, forums,...) et de moments conviviaux pour poursuivre nos échanges et développer les contacts (27-28 mai 2020 - Marseille).
- ✓ Des **journées régionales** (2 à 3 par an) sur des sujets en lien avec l'actualité, avec un objectif de diffusion de l'information, d'échange de bonnes pratiques, de présentation des outils et méthodes mis en œuvre dans le cadre de nos missions...

Bulletin à retourner à :

Anne-Catherine NORBERTI, trésorière de l'ADF

DAF de l'Université de Strasbourg

4 Rue Blaise Pascal, 67081 Strasbourg

Courriel : contact@a-df.fr

Tarifs

Adhésion* institutionnelle nominative, tarif en fonction de la taille des établissements.

300 euros pour les membres issus d'établissements des groupes Supérieur et 1

200 euros pour les membres issus d'établissements des groupes 2 et 3

(cf Arrêté du 28 avril 2017 fixant le classement de certains établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des écoles nationales d'ingénieurs)

Adhésion individuelle : 75 euros

Membres associés et honoraires : 200 euros

La cotisation annuelle est doublée lors de la première année d'adhésion et ce, quelle que soit l'année d'adhésion (si plusieurs membres pour une même université, une seule double cotisation est appliquée la première année).

Le montant de la cotisation est acquitté par virement (ou par chèque) à :

L'association des Directeurs Financiers (Siret N° 839 127 420 00017), 103 Boulevard Saint Michel, 75 005 PARIS

ETABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB	PARIS IDF CENTRE FINANCIER
20041	00001	6888053V020	34	11 RUE BOURSEUL 75900 PARIS CEDEX 15

Au retour de ce bulletin d'adhésion, une facture vous sera adressée pour paiement.

Coordonnées

Nom de l'établissement :

Renouvellement Première Adhésion

Groupe régional** 1 2 3 4 5

Nom et prénom Directeur financier DGSA en charge des finances :

Mel :

Adresse :

Code postal :

Téléphone bureau :

Téléphone portable professionnel (facultatif) :

Date :

Nom et signature de l'ordonnateur :

*Montants fixés par l'AG constitutive du 8 Juin 2017 et précisés par le CA du 7 juin 2019, en référence au classement groupements ministériels

** groupe 1 : Sud-Est ; groupe 2 : Nord-Ouest ; groupe 3 : Nord-Est ; groupe 4 : Sud-Ouest ; groupe 5 : Ile-de-France